

OFFRE DE PARTENARIAT

	PACK STAND	SPONSOR BRONZE	SPONSOR ARGENT	SPONSOR OR
Prix du pack	490€*	1 500€*	2 500€*	3 500€*
EXPOSITION COMPRENANT :				
Stand en carton	1	1	1	1
Chaises	2	2	2	2

*10% de remise pour les adhérents CD2E à jour de cotisation au 30 avril 2025

BILLETERIE	PACK STAND	SPONSOR BRONZE	SPONSOR ARGENT	SPONSOR OR
Badges entrée - 2 j	1	2	4	6
Repas du soir au restaurant (nbr de places réservées)	1/2 tarif**	1	2	2
Accès repas du midi des 2 J	✓	✓	✓	✓

**valable pour 1 repas

SUPPORTS DE COMMUNICATION	PACK STAND	SPONSOR BRONZE	SPONSOR ARGENT	SPONSOR OR
Logo sur la page Agenda du site CD2E	✓	✓	✓	✓
Logo sur les écrans de conférences	-	✓	✓	✓
Logo sur le programme du Minerec	-	✓	✓	✓
Une publication dédiée sur le LinkedIn CD2E/Sédilab	-	-	✓	✓
Parrainage du poster (dans la limite de 3 parrains)	-	-	-	✓
Mise en avant de la structure dans le mailing de l'événement (1500 adresses)	-	-	-	✓

Tous les tarifs indiqués ci-dessus sont en HT. Le CD2E est assujéti à la TVA (20%).

RÉSERVER UN PACK

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

V2025-01

Les présentes Conditions Générales de Vente sont conclues entre, d'une part,
L'association CD2E
Siège social : Rue de Bourgogne – Base du 11/19
62750 Loos-en-Gohelle (FR) – a.louchet@cd2e.com
Tél. : +33(0)7 57 44 10 01 – Siret : 88756977000019

Et, d'autre part,
Toute personne physique ou morale (dénommée ci-après « le partenaire » souhaitant procéder à un partenariat dans le cadre du Minerec (Assises Nationales de l'Economie Circulaire des Minéraux) des 2 et 3 avril 2025.

Article 1 – Objet

La réservation des partenariats est ouverte à tous-tes et prend fin le 15/03/2025.

En devenant partenaire de cet événement, la structure bénéficie de l'offre de services choisie précisée au verso de ce document. Le partenaire accepte pleinement et entièrement les présentes Conditions Générales de Vente dont il reconnaît avoir pris connaissance préalablement.

Article 2 – Montant

Le montant du partenariat est déterminé en fonction des 4 catégories mentionnées au verso de ce document. Les montants indiqués dans l'offre de partenariat sont Hors taxes (HT), le CD2E étant assujéti à la TVA (20%). Pour les partenaires étrangers, le numéro de TVA intracommunautaire du CD2E est FR55887569770.

Article 3 – Révision

Le montant du partenariat est définitif.

Article 4 – Paiement

A réception du bon de commande validé, le CD2E envoie une facture (à l'adresse communiquée par le partenaire) qui vaut acceptation du contrat de partenariat.

Le paiement est exigible immédiatement à la réception de la facture.

Les moyens de paiement sont :

- Par chèque bancaire à l'ordre du «CD2E » et envoyé à l'adresse du siège social
- Par virement bancaire sur le compte du CD2E :
IBAN : FR7642559100000802438562464

Article 5 – Demande

Afin de faire sa demande, le partenaire complétera le formulaire en ligne via le lien <https://forms.office.com/e/fXuWfJuuay?origin=IprLink> puis transmettra par courriel à a.louchet@cd2e.com les conditions Générales de Vente signées.

En l'absence de ces éléments, la location ne sera ni enregistrée ni comptabilisée

Article 6 – Validation

A réception du règlement, le partenariat sera confirmé par un courriel (à l'adresse communiquée par le partenaire) accompagné de la facture acquittée. Il revient au partenaire de vérifier qu'il a bien réceptionné la confirmation par courriel. Dans le cas contraire, ce dernier se rapprochera du service concerné (a.louchet@cd2e.com) pour obtenir les informations. En l'absence de règlement, le partenariat ne sera ni enregistré ni comptabilisé.

Article 7 – Refus et remboursement

Le conseil d'administration et la direction du CD2E s'octroient un droit de regard sur les demandes de partenariat et s'autorisent à réfuter celles-ci sans avis motivé. L'exercice de ce droit entraîne, en cas de règlement par le partenaire, l'envoi d'un avoir et d'un remboursement.

Article 8 – Exercice du droit de rétractation

L'exercice de ce droit s'effectue par l'envoi d'un courriel avec accusé de réception au service concerné (a.louchet@cd2e.com) dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la date de la demande indiquée sur le bon de commande. Aucune annulation ne sera acceptée, passé le délai de rétractation susmentionné.

Article 9 – Désistement

En cas de désistement ou de non-occupation du stand pour une raison quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement sont acquises par le CD2E, même en cas de relocation du stand par le CD2E à un autre exposant.

Article 10 – Modalités

Repas du soir :

Les partenaires « Or /Argent et Bronze» transmettront le nom des présents au repas du soir au plus tard le 21 mars 2025 à a.louchet@cd2e.com

Supports de communication :

L'ensemble des partenaires fourniront leur logo au format .PNG en haute définition ou en version vectorisée à la signature du partenariat à a.louchet@cd2e.com

Article 11 – Interdiction de cession totale ou partielle

Le stand attribué à un Exposant doit être occupé par ce dernier. La cession de tout ou partie d'un stand sous une forme quelconque est formellement interdite sous peine de fermeture immédiate du stand.

Article 12 – Tenue du stand

L'Exposant prendra le stand attribué dans l'état où il se trouve et devra le maintenir dans le même état.

Les objets ne servant pas à la présentation du stand doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. Le CD2E décline toute responsabilité en cas de vol et/ou dégradation des objets personnels ou professionnels de l'Exposant. Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente. Les Exposants ne dégarniront pas leur stand avant la fin de l'événement.

Article 13 – Modification des CGV

Le CD2E se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Néanmoins, les CGV applicables sont celles acceptées par le partenaire au moment de la signature.

Article 14 – Photographies, films, bandes-son

Le partenaire autorise le CD2E à utiliser toutes prises de vue représentant ses salariés, ses partenaires, ses visiteurs ainsi que son stand (y compris toutes représentations de ses marques, logos et produits), pour l'utilisation par le CD2E exclusivement, et ce quel qu'en soit le support (y compris les sites web) sauf refus express notifié au CD2E.

Article 15 – Diffusion et protection des données personnelles

La liste des partenaires au CD2E pourra être diffusée aux partenaires financeurs de l'association à des fins administratives et financières et archivée de manière sécurisée pour un délai dépassant 3 années par le CD2E pour les mêmes raisons. Nous vous informons par ailleurs que le CD2E ne vend ni ne cède vos données à des fins commerciales.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant.

Pour toutes questions, contacter le service concerné par mail : a.louchet@cd2e.com ou par téléphone : +33(0)7 57 44 10 01